

République Française  
—  
Département de la Marne  
—  
Arrondissement de  
Châlons-en-Champagne  
—

## Communauté de Communes de la Moivre à la Coole

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

#### SÉANCE DU 12 MARS 2020

Le 12 mars 2020 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Marson, sous la présidence de M. Hubert ARROUART, Président, en vertu de la convocation faite le 6 mars 2020.

<u>Nombre de délégués :</u>	
- en exercice	44
- présents	37
- représentés ou ayant donné pouvoir	2
- votants	39
- ont voté pour	39
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Milène ADNET, Marie ANCELLIN, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Hubert ARROUART, Roger BERTON, Jean-Paul BRIGNOLI, Carole CHOSROES, Catherine DETHUNE, Françoise DROUIN, Hubert FERRAND, Maurice HUET, Michel JACQUET, Catherine JULLIEN, André KUHN, Raymond LAPIE, Jean-Claude MANDIN, André MELLIER, Evelyne MOINEAU, Victor OURY, Catherine PANNET, Christophe PATINET, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Sylvain ROGER, Jean-Pierre ROLLET, Jérôme ROUSSINET, François SCHUESTER, René SCHULLER, Marcelle SCIEUR, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Denis VAROQUIER, Noël VOISIN-DIT-LACROIX.

Etaient représentés : Gilles ADNET par Maurice HUET (pouvoir), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante).

Absents : Bernard COUSIN, Hubert FAUCONNIER, Jean-Christophe MANGEART (excusé), Fabrice REVELLI, Jean-Marie ROSSIGNON.

#### DÉLIBÉRATION N° 851-2020

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

#### OBJET :

**Convention cadre entre l'Agence d'Urbanisme De Châlons-en-Champagne (AUDC) et la CCMC**

Le conseil nomme Mme Marcelle SCIEUR pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la délibération N° 811-2019 du 17 octobre 2019 d'adhésion à l'Agence d'Urbanisme De Châlons-en-Champagne (AUDC) ;

Vu la délibération N° 816-2019 du 21 novembre 2019 désignant les représentants de la communauté de communes de la Moivre à la Coole à l'AUDC ;

Considérant la nécessité de signer une convention cadre ;

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du projet de convention cadre pluriannuelle pour les années 2020 à 2025.

Monsieur le Président demande à l'assemblée l'autorisation de signer cette convention.

**Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :**

**DÉCIDE** d'autoriser le Président à signer la convention telle que ci-jointe.



Extrait certifié conforme,

A handwritten signature in black ink.

Hubert ARROUART  
2020.03.20 09:30:46 +0100  
Ref:20200317\_170802\_2-2-O  
Signature numérique  
le Président

Hubert ARROUART